Département
SAONE ET LOIRE
Canton
SAINT REMY
Commune
SAINT-REMY

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

N° 075/25

ARRETE DU MAIRE

Réglementation circulation – rue Georges Sand

Le Maire de la Commune de Saint-Rémy,

Vu le Code de la Route, notamment son article R 411-8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211 et suivants,

Vu le Code Pénal notamment l'article R 610-5,

Vu la demande de travaux présentée par l'entreprise TP VIGOT, domiciliée ZA du Champ des Cannes – 21200 BEAUNE,

Considérant qu'afin de permettre des travaux de démolition des logements n° 11 à 19 rue Georges Sand il est nécessaire de réglementer la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du lundi 07 avril 2025 au jeudi 17 avril 2025, l'entreprise TP VIGOT est autorisée à intervenir rue Georges Sand pour effectuer des travaux de démolition des logements n° 11 à 19.

ARTICLE 2 :

Des clôtures de chantier seront mises en place afin de sécuriser les lieux, de ce fait, la chaussée sera rétrécie.

ARTICLE 3 :

La signalisation résultant de la présente réglementation sera fournie, mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, le Commissariat de Police de Chalon-sur-Saône, Monsieur le responsable de la Police Municipale de Saint-Rémy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Cet arrêté peut être contesté dans les 2 mois à compter de sa notification, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise TP VIGOT et publié conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 et l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT REMY, le 01/04/2025.

Florence PLISSONNIER

Maire

MAIRIE de SAINT-REMY (Saône-et-Loire)

Notifié le 02/04/25

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)